

Etudier chez soi

Vous ne pouvez pas ou ne voulez pas passer tout votre temps sur les bancs de l'école ? Pourquoi ne pas tenter l'enseignement à distance?

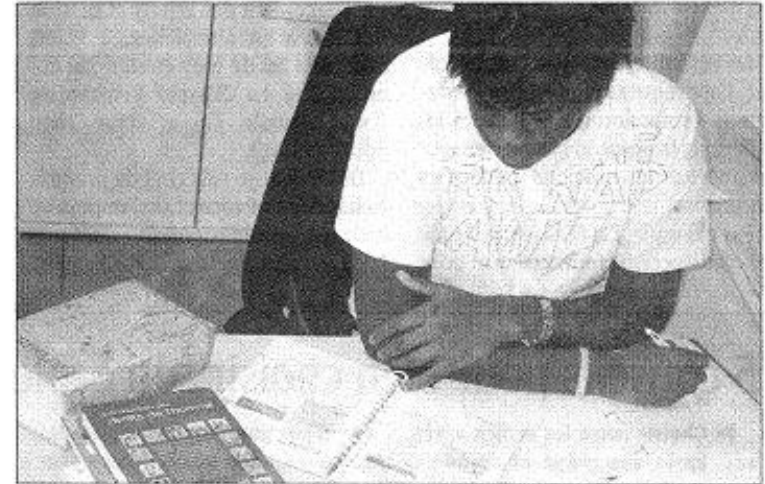
L'enseignement à distance s'adresse à tout type de public: salariés, demandeurs d'emploi, jeunes scolarisés.. Il permet d'acquérir un diplôme, d'enrichir ses connaissances, d'obtenir une promotion sociale et/ou professionnelle.. On étudie chez soi, en adoptant son rythme de travail à ses contraintes (on choisit ses horaires, les modules que l'on veut préparer...). Cela demande de bonnes capacités d'organisation et d'autonomie. Parfois il faut prévoir quelques déplacements : regroupements entre

inscrits et professeurs, passation du diplôme ou du concours... Près de 700 000 personnes suivent des formations à distance. Près de la moitié sont inscrites au CNED (Centre nationale d'Enseignement à distance). Les formations sont très variées soutien scolaire (de la primaire au supérieur), cours de langues étrangères, préparation de diplômes (du brevet aux diplômes de l'enseignement supérieur), préparation aux concours... La majorité des personnes qui suivent des cours par correspondance ont comme objectif l'obtention d'un

diplôme. L'enseignement à distance fait de plus en plus appel aux TIC (technologies de l'information et de la communication) : cédéroms, visioconférences, Internet, téléchargement des cours... Cela permet une transmission de l'information instantanée et une meilleure interactivité. Pour certaines formations, il faut donc disposer d'un ordinateur, d'Internet et être équipé de certains logiciels.

5 conseils pour bien choisir sa formation

- Examinez les programmes, les objectifs, les



Les études par correspondance demandent motivation et autonomie.

débouchés... (la formation prépare-t-elle à un diplôme, à une qualification ? Le diplôme est-il toujours en vigueur ?...)
- Assurez-vous que votre niveau scolaire soit en adéquation avec la formation (une justification de niveau vous sera demandée lors de votre

inscription à l'examen ou au concours)
- Évaluez la charge de travail et le temps dont vous disposez
- Choisissez les méthodes pédagogiques les mieux adaptées à vos besoins (suivi individuel, exercices corrigés, cassettes vidéo, Internet,

visioconférences,
séance de
regroupement...)

5 conseils pour réussir

La meilleure des méthodes est de travailler tous les jours et de ne pas attendre le dernier moment pour s'y mettre ! Voici quelques conseils pour y arriver:

- Etablir un calendrier (et le tenir!)
- Se motiver tous les jours pour se mettre au travail (si vous n'arrivez pas à travailler chez vous, préférez la bibliothèque...)
- Envoyer les devoirs régulièrement et lire les corrigés
- Travailler les cours et ne vous contentez pas

de les lire (faire des fiches de synthèse...)
- Correspondre avec les enseignants en cas de difficultés ou de questions (téléphone, fax, messagerie électronique...)

L'inscription aux examens

Les organismes de formation à distance vous préparent aux examens pour l'obtention d'un diplôme ou d'un concours. cependant ils ne vous inscrivent pas pour le passage de ces derniers. Pour les diplômes d'Etat (du CAP au BTS), les inscriptions se font au rectorat dont dépend votre lieu d'habitation. Pour les diplômes universitaires et les

diplômes délivrés par des établissements publics particuliers (CNAM, AFPA, écoles d'ingénieurs...), les inscriptions se font auprès du centre concerné.
Renseignez-vous sur le calendrier pour ne pas laisser passer la date d'inscription!

Les aides financières

Selon votre situation (étudiant, salarié, demandeur d'emploi) et selon le statut de l'établissement de formation (public, privé), les aides financières sont différentes.
Seules les personnes inscrites dans des organismes publics (CNED, centre de téléenseignement

universitaire...) peuvent avoir le statut d'étudiant
Les salariés peuvent demander une prise en charge dans le cadre de la formation continue (plan de formation de l'entreprise ou congé individuel de formation).
Pour les demandeurs d'emploi, les formations à distance agréées peuvent donner lieu à une rémunération.
Avant de commencer toute formation, renseignez-vous auprès de l'organisme de formation choisi, de l'Assedic (pour les demandeurs d'emploi), du FONGECIF (pour les salariés)...

En savoir plus

Consulter les sites Internet:
www.formasup.education.fr
Catalogue des formations à distance des établissements de l'enseignement supérieur
www.cned.fr : Centre Nationale de l'Enseignement à Distance, dépend du ministère de l'Education nationale.
Il propose près de 3 000 formations accompagnées de services personnalisés
www.telesup.univ-mrs.fr
Regroupement des universités ayant un centre de téléenseignement.